Demande d'expertise médicale

Aide mémoire des documents à fournir pour le bon déroulement de l'examen et la qualité des conclusions rendues par le médecin expert.

Ce qui suit s'applique particulièrement aux expertises dont la finalité est de permettre à l'autorité administrative de prendre une décision relative à la prise en charge en espèces et/ou en nature d'un événement, et aux conditions d'aptitude au poste le cas échéant.

TYPE DE DOSSIER	DOCUMENTS À FOURNIR	IMPUTABILITÉ INITIALE DES LÉSIONS	SUIVI DE DOSSIER	RECHUTE
ACCIDENT DU TRAVAIL (service ou trajet) *=> Idem pour les dossiers liés à un malaise sur le lieu de travail*	Enquête administrative ou rapport administratif hiérarchique dûment renseigné par l'administration	✔	✔	✔
	Déclaration circonstanciée d'accident de l'agent	✔	✔	✔
	Certificat médical initial d'arrêt de travail ou de soins mentionnant le siège et la nature détaillés des lésions	✔	✔	✔
	Certificats de prolongation d'arrêt*	✔	✔	✔
	Justificatifs de poursuite de soins (ordonnances, devis de soins dentaires, cure thermale,prothèse,orthèse...)*	✔	✔	✔
	Fiche de poste (si besoin d'étudier l'aptitude au poste)*	✔	✔	✔
	Fiche de poste précédente en cas de changement de poste*	✔	✔	✔
	Rapport rédigé par l'autorité hiérarchique sur d'éventuels accidents antérieurs, précisant s'ils ont ou non été reconnus imputables au service*	✔	✔	✔
	Arrêté ou décision administrative d'imputabilité initiale		✔	✔
	Procès-verbaux*		✔	✔
	Conclusions administratives des précédentes expertises*		✔	✔
	Enquête administrative ou courrier de la collectivité ou de l'agent **précisant les circonstances de rechute** (notamment sur le lieu de travail ou en dehors)			✔
	Certificat médical de **rechute ou de nouvelle lésion** d'arrêt de travail ou de soins mentionnant le siège et la nature détaillée des lésions		✔	✔
	Certificat final et/ou conclusions d'expertise statuant sur une date de consolidation ou de guérison**			✔

* Selon le cas ** souhaitable

POUR TOUTE DEMANDE D'INFORMATION

Service contrôle médical
Tél. : 02 48 48 10 50 - Fax : 02 48 48 10 51
E-mail : controle.medical@relyens.eu

relyens.eu

relyens
GROUPE MUTUALISTE EUROPÉEN
ASSURANCE ET MANAGEMENT DES RISQUES

TYPE DE DOSSIER	DOCUMENTS À FOURNIR	IMPUTABILITÉ INITIALE DES LÉSIONS	SUIVI DE DOSSIER	RECHUTE
MALADIE PROFESSIONNELLE (MP)	Demande de reconnaissance de la maladie professionnelle **et/ou** le certificat médical initial mentionnant le siège et la nature détaillés des lésions établi par le medecin traitant et/ou le médecin du travail	✔	✔	✔
	Rapport rédigé par l'autorité hiérarchique sur d'éventuels accidents antérieurs, précisant s'ils ont ou non été reconnus imputables au service*	✔	✔	✔
	Historique des carrières et fiche(s) de poste(s) occupée(s) par l'agent.	✔	✔	✔
	Certificats de prolongation d'arrêt*	✔	✔	✔
	Justificatifs de poursuite de soins (ordonnances, devis de soins dentaires, cure thermale,prothèse,orthèse)*	✔	✔	✔
	Fiche technique du ou des produits utilisés (en cas de pathologie résultant d'une exposition à des produits)*	✔	✔	✔
	Avis du médecin du travail	✔		
	Courrier de demande de reconnaissance en maladie professionnelle de l'agent	✔		
	Enquête administrative ou rapport administratif hiérarchique dûment renseigné*	✔		✔
	Arrêté ou décision administrative d'imputabilité initiale*		✔	✔
	Procès-verbaux*		✔	✔
	Conclusions administratives des précédentes expertises		✔	✔
	Fiche de poste précédente en cas de changement de poste*		✔	✔
	Enquête administrative ou courrier de la collectivité ou de l'agent **précisant les circonstances de rechute** (notamment sur le lieu de travail ou en dehors)			✔
	Certificat médical de **rechute ou de nouvelle lésion** d'arrêt de travail ou de soins mentionnant le siège et la nature détaillée des lésions		✔	✔
	Certificat final et/ou conclusions d'expertise statuant sur une date de consolidation ou de guérison**			✔

* Selon le cas ** souhaitable

RG2254-v06 - 01/2023 - Document conçu et réalisé par le service communication Relyens - Tous droits réservés

Stress, burn out, état anxio-dépressif réactionnel, conflit au travail, harcèlement…

Ces cas ne dérogent pas aux obligations normales découlant d'une demande de reconnaissance d'imputabilité. Les certificats médicaux mentionnant seulement « harcèlement » ou « agression » ne sont pas recevables. Ils ne permettent pas d'instruire un dossier. Le médecin traitant doit impérativement décrire les lésions médicales constatées. La collectivité est tenue d'engager une enquête sur la base de la déclaration détaillée de son agent.

Les documents justificatifs à fournir sont les mêmes que pour l'accident du travail ou la maladie professionnelle en ajoutant les documents suivants :
- les rapports hiérarchiques détaillés de l'employeur (décideur – DRH – responsable hiérarchique) : confirmation ou infirmation des circonstances et du fait déclencheur signalé par l'agent,
- les témoignages éventuels,
- la fiche de poste (notamment si les lésions mentionnées sur le certificat initial sont en lien avec la fonction de l'agent).

Dans tous les cas, nous vous conseillons de rappeler à l'agent qu'il doit se munir de son dossier médical et le présenter au médecin agréé. En cas de dossier incomplet, l'impossibilité de statuer risque d'aboutir, au pire à un avis défavorable à la demande de l'agent, au mieux à une suspension de prise en charge dans l'attente d'une décision une fois le dossier complété.

Les informations contenues dans ce document sont non-contractuelles et susceptibles d'être modifiées à tout moment sans préavis. L'éditeur de ce document ne saurait voir sa responsabilité tant contractuelle que délictuelle engagée, pour les dommages découlant des actions commises ou omises en raison du contenu de l'information fournie.

Relyens : CS 80006 - 18020 Bourges Cedex

Relyens SPS - S.A. au capital de 52 875 € - Société de courtage d'assurance - 335 171 096 RCS Bourges
Siège social : Route de Creton - 18110 VASSELAY - N° ORIAS 07000814 - www.orias.fr
Organisme de formation professionnelle déclaré sous le n° 24180125318 auprès du Préfet de région

relyens
GROUPE MUTUALISTE EUROPÉEN
ASSURANCE ET MANAGEMENT DES RISQUES